



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 05 JUIN 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	30

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard Nusbaum, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

Cimetière communal

–

**Augmentation de 3%
des tarifs des
acquisitions et
renouvellements des
concessions**

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance pour le point n° 29 et donne la présidence à Mme LAMOTH), Maire, M. Olivier CLODONG (présent en séance à 19h58, à partir du point n° 14 et quitte la séance pour les points n° 21, 24 et 29), Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, jusqu'au point n° 13 inclus
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX
M. Christophe GAY donne pouvoir à M. Denis ADAM
Mme Myriam CASANOVA donne pouvoir à M. Jean TUPKOVIC
Mme Gwendoline LE BOUIL donne pouvoir à Mme Claudia DE CAMPOS

Secrétaire de séance : Mme Diane ORLIAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
DELIBERATION N° 2026/06/083

OBJET : Cimetière communal – Augmentation de 3% des tarifs des acquisitions et renouvellements des concessions

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2223-15,

VU la délibération n°2018/06/688 du Conseil municipal de Yerres en date du 28 juin 2018 relative à la fixation des tarifs municipaux à compter des 1^{er} septembre 2018 et 1^{er} janvier 2019,

VU la délibération n°2023/05/431 du Conseil municipal de Yerres en date du 25 mai 2023 relative aux tarifs de renouvellement de cases de colombarium,

CONSIDERANT que, comme le prévoit l'article L2223-15 suscitée du CGCT, les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le Conseil municipal,

CONSIDERANT que les concessions temporaires, ainsi que les concessions trentenaires et cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement,

CONSIDERANT que dans un contexte marqué par une inflation persistante et une hausse généralisée des coûts (matériaux, énergie, main-d'œuvre), il est devenu nécessaire de réviser les tarifs des concessions funéraires afin de garantir la pérennité et la qualité du service public rendu. Cette augmentation de 3%, modérée et maîtrisée, permettra de financer l'entretien régulier des espaces, les aménagements indispensables (accessibilité, sécurité) et les investissements futurs, tout en évitant une dégradation du cadre offert aux familles. Pour les usagers, l'impact financier reste limité, avec une hausse de quelques euros sur la durée d'une concession, et des dispositifs d'accompagnement pour les situations les plus fragiles ;

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires générales,

A la majorité (3 contre : C.DE CAMPOS + pouvoir, B.CERNON),

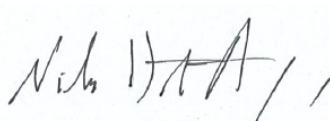
APPROUVE, à compter du 1^{er} juillet 2026, les tarifs des renouvellements, des concessions acquises avant le 31 décembre 2015, ainsi que les acquisitions, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Handwritten signature of Nicolas Dupont-Aignan.

Cimetière communal – Tarifs des acquisitions et renouvellements des concessions au 01/07/2026

		Tarifs au 01/07/2026
Tarifs des concessions	15ans	443,00 €
	30 ans	1 067,00 €
	50 ans	3 674,00 €
Tarifs renouvellement pour cases du columbarium acquises avant le 31/12/2015	15 ans	400,00 €
	30 ans	960,00 €
	50 ans	3 193,00 €
Tarifs par cases nouvelles du columbarium	15 ans	1 333,00 €
	30 ans	1 939,00 €
	50 ans	4 468,00 €
Tarifs de caveau provisoire	Droit d'entrée et de sortie	28,00 €
	Droit de séjour/par jour 1er mois	2,00 €
	Droit de séjour/par jour au-delà de 30 jours	5,00 €
Vacation de police		25,00 €